

Montréal, le 29 avril 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À : Gazifère et les intervenants

Objet : **Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour l'approbation du plan d'approvisionnement et pour la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022**
Dossier R-4122-2020, Phase 3B

Tel qu'indiqué dans la correspondance de la Régie de l'énergie du 19 avril dernier¹, l'audience de la phase 3B du dossier mentionné en objet débutera le 3 mai 2021. L'audience se tiendra à **compter de 9 h, du 3 au 5 mai 2021 et le 10 mai 2021**, par visioconférence avec l'application Teams. Les coordonnées de connexion seront communiquées par courriel. Les participants sont invités à se joindre à l'application à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

En respect des règles de la santé publique et de la publication récente de la CNESST intitulée [Mesures de contrôle dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée](#), la formation demande aux avocats et aux témoins de retirer leur masque au moment où ils prendront la parole lors de l'audience puisqu'il pourrait nuire à la communication. Il demeure de la responsabilité de chaque participant d'adapter leur mode d'organisation et prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de cette audience, tenant compte des informations fournies par tous les participants à ces fins, ainsi que les coordonnées de connexion à la visioconférence.

La Régie rappelle qu'elle aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

¹ Pièce [A-0053](#).

La Régie s'attend aussi à ce que tous les participants respectent le temps qu'ils ont annoncé et fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience à la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie \(Microsoft Teams\)](#) en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl
p.j.